



Monsieur Olivier Véran
Ministre de la Santé et des Solidarités
14 Av. Duquesne
75350 Paris

Cabinet du Maire
CAB2022-04 JM/GJ/CH

Pierre-Bénite, le 9 février 2022

Objet : Eléments scientifiques sur les effets des substances poly fluorées dites « PFAS »

Monsieur le Ministre,

Je me permets de prendre attache avec vous consécutivement à deux demandes d'informations de journalistes concernant les substances appartenant à la famille des polyfluorés, leurs impacts sur l'environnement et sur la santé humaine en particulier.

La première sollicitation provenait de Libération et portait sur les rejets industriels de particules de type PFAS dans le Rhône. Je vous prie de prendre connaissance de leur article sur le sujet qui est paru en juin 2020.

Contactée à l'époque par cette journaliste, la mairie de Pierre-Bénite n'était pas détentrice de données et n'a d'ailleurs pas plus d'informations à ce jour. Je n'avais d'ailleurs jamais été interpellé auparavant sur la dangerosité supposée de ces substances.

Compte tenu des éléments avancés, je m'étais permis de contacter Eau du Grand Lyon qui a bien voulu répondre à mon cabinet concernant l'exposition de la population Pierre-Bénitaine.

S'agissant de l'impact sur l'eau potable, il a été indiqué que la population n'est pas exposée par cette pollution supposée, Pierre-Bénite étant alimentée par des captages situés en amont des rejets industriels qui seraient à l'origine de la présence de PFAS dans l'environnement.

Aussi, s'agissant de l'impact en aval, il semblerait que les polyfluorés soient des substances considérées comme « émergentes » et elles sont actuellement non-inscrites dans le code de la Santé.

Je suis à présent sollicité sur le même sujet par un journaliste de l'émission Vert de Rage, diffusée sur France 5, hélas sans plus d'éléments d'informations à ma disposition.

Un intérêt porté par l'Etat sur le sujet permettrait sans doute aux pouvoirs publics de disposer de statistiques fiables pour dépassionner le débat à partir de données issues d'organismes de recherche indépendants. Par la suite, dans l'hypothèse où ce risque serait avéré, la base de ces études permettrait d'engager rapidement des procédures pour limiter l'exposition de la population, accompagner la transformation de l'outil industriel ciblé comme étant à l'origine des rejets et améliorer les infrastructures d'eau potable.



Sur ce dernier point, il va de soi que si ces substances devaient être interdites en France à l'avenir, il conviendrait à mon avis, par souci de cohérence, d'être vigilant pour nous n'importions plus de produits conçus à partir de ces mêmes substances, provenant de pays ayant une législation moins contraignante.

Aussi, Monsieur le Ministre, pourriez-vous me fournir de plus amples renseignements sur ces substances et sur le risque potentiel pour les populations exposées ? Disposez-vous d'ores et déjà d'études sur le sujet ?

Dans l'attente de ces informations,

Je vous remercie par avance de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

Jérôme MOROGE

Maire de Pierre-Bénite
Conseiller Régional

